

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1849

24 septembre 2009

SOMMAIRE

ACD Développement S.A.	88747	LSRC II S.à r.l.	88726
AC D S.à r.l.	88748	M.D.S., Michaël DORY STATION Sarl ...	88715
Au Trois Délices S.à r.l.	88747	MG Transports S.A.	88745
Axilix S.à r.l.	88743	Neubauer-Rohart Senc	88707
Boissenet & MM S.à r.l.	88748	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	88714
Cannel S.A.	88706	Persson & Co. S.à r.l.	88744
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	88749	Persson & Co. S.à r.l.	88746
Cheminée Technic S.à r.l.	88714	Phoedra S.à r.l.	88744
ClinTec Luxembourg	88715	Plastiques & Eaux S.A.	88726
Design Concept S.A.	88713	Profilux S.A.	88741
Difinvest S.A.	88712	R.A.S.A.	88707
Dirimmo S.A.	88725	Royal Buildings S.A.	88725
Emal International S.A.	88742	Sanlau	88743
Emal International S.A.	88742	Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	88741
Fairway Soparfi S.A.	88746	Sasori	88741
Fédération Francophone de Sin Moo Hap- kido, Sundo et disciplines associées	88707	Selenia Holding S.A.	88724
Financière Internationale N°9 S.A.	88745	SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial	88752
Finmacrien	88706	Skama Investment Holding S.A.	88725
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	88725	Soludés S.à r.l.	88748
Gespart S.A.	88746	Sorim S.A.	88713
Grande Parfumerie du Luxembourg	88746	SportInvest International S.A.	88752
Hansje S.A.	88743	SportInvest International S.A.	88752
H.L. Heavy Load S.A.	88724	Sports Management & Consulting S.A. ...	88724
inSky Sarl	88745	Sports Management & Consulting S.A. ...	88724
inSky Sarl	88745	Stark Asia Master S.à r.l.	88747
Jade Invest S.A.	88724	Stark PSM Technology S.à r.l.	88749
Japan Universal Holdings S.à r.l.	88715	Stark VCI S.à r.l.	88748
Kamayama Technologies S.A.	88712	TDWsport S.à r.l.	88747
Kamayama Technologies S.A.	88714	Tuanan Société Immobilière S.A.	88746
La Capite S.A.	88740	U.T.P. International Trading S.A.	88744
Lamsteed S.A.	88715	U.T.P. International Trading S.A.	88744
Lloyds TSB Global MultiFund Allocation	88714	Verita Holding S. à r.l.	88713
LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	88741	Wacapou Leasing S.A.	88742
Lottomatica International Hungary Kft., Luxembourg Branch	88743	Worldtec S.A.	88706

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 août 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113377/21.

(090136457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.902.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 août 2009

1. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. La cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINMACRIEN

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113380/22.

(090136461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Worldtec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 69.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009113281/11.

(090136164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Neubauer-Rohart Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.695.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113372/19.

(090130934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

R.A.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.047.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 juin 2009

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 juin 2009 que l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- accepte la nomination de Monsieur Ivan Rezabek, demeurant à avenue de la Colombie, B - 1050 Bruxelles

Son mandat prendra fin, ensemble avec les mandats des autres administrateurs à l'assemblée approuvant les comptes en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

MONTBRUN REVISION S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009113374/17.

(090136473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Fédération Francophone de Sin Moo Hapkido, Sundo et disciplines associées, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg F 8.059.

—
STATUTS

Constitution du 30 juillet 2009

Entre les soussignés:

- Monsieur Safouane JAOUID, né le 19 décembre 1980 à Bruxelles, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette. 30. rue du Canal,

- Monsieur Alexandre CHATEAUX, né le 08 août 1979 à F-57000 Metz (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

- Monsieur Nicolas TACCHI, né le 26 juin 1963 à Genève (Suisse), demeurant à F-54000 Nancy (France). 15 rue Charles de Foucauld.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est formée une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, régie par cette loi et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination.

1. L'association prend la dénomination de "Fédération Francophone de Sin Moo Hapkido. Sundo et disciplines associées" a.s.b.l.

Art. 2. Siège.

1. Le siège est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 3. Durée.

1. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet.

1. L'association a pour objet:

- l'encouragement, la promotion et l'enseignement de méthodes de développement personnel, de contrôle de confiance et de maîtrise du stress et de soi-même par tous moyens incluant le sport, la méditation, la pratique et l'enseignement d'arts martiaux dont le Sin Moo Hapkido, la pratique et l'enseignement du Sundo et autres disciplines associées, la pratique et l'enseignement de massages énergétiques induisant une relaxation et une réharmonisation des énergies par le toucher, et de manière plus générale l'enseignement et la pratique de disciplines énergétiques internes et externes. L'association pourra à ce titre organiser la tenue de cours, de stages, de conférences, de séminaires, de retraites, de tournois, de rencontres amicales, d'échanges culturels et de manière générale de tous événements, de toutes activités et de toutes opérations.

- l'amélioration par tous moyens des conditions de vie de toutes personnes en difficulté que ce soit socialement ou médicalement parlant, notamment mais non exclusivement par la conduite de toutes actions, de tous projets éducatifs ou sanitaires et de toutes opérations notamment menées auprès d'écoles, de collèges, de lycées, d'hôpitaux, d'hospices et de toutes entreprises de manière générale et au sens le plus large. De telles opérations comprennent notamment mais non exclusivement l'organisation de cours, de stages, de conférences, de séminaires, de retraites, de tournois, de rencontres amicales, d'échanges culturels et de manière générale de tous événements, de toutes activités et de toutes opérations.

- de fédérer les pratiquants francophones de Sin Moo Hapkido à un niveau mondial à travers les diverses fédérations, communautés, associations et clubs de Sin Moo Hapkido présents dans l'ensemble des pays francophones.

- de solliciter des contributions notamment mais non exclusivement de la part de ses membres, de tiers, ou d'organisations privées ou publiques tant nationales qu'internationales ou communautaires, en vue de recevoir sous réserve du respect de la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 les fonds nécessaires au financement des coûts et dépenses de fonctionnement et de maintien de l'association, ainsi que pour l'établissement d'un fonds permanent strictement utilisé pour l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini au présent article.

- de prendre toutes mesures et de développer toute activité susceptible d'être directement ou indirectement utile à son objet, de prendre part et de contribuer à toute association ayant un objet similaire, ainsi que d'exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de cet objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

2. L'association collaborera en chaque matière avec l'ensemble des institutions luxembourgeoises compétentes, et se conformera notamment aux prescriptions du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) ainsi qu'aux lois et règlements nationaux et communautaires en vigueur en matière de sport et de santé.

3. L'association collaborera notamment avec le COSL pour la délivrance de diplômes d'instructeur à ses membres ou à tous tiers souhaitant prendre en charge l'enseignement d'une ou plusieurs des disciplines liées à son objet social.

Art. 5. Utilisation des ressources matérielles.

1. Les ressources de l'association comprennent notamment mais non exclusivement le montant des droits d'entrée et des cotisations des membres, les subventions éventuelles de l'Etat, des communes et des collectivités publiques, les aides d'autres associations, le produit de la vente éventuelle d'articles promotionnels de l'association, les dons, ainsi que les ressources créées à titre exceptionnel.

2. A l'exception des ressources utilisées pour couvrir les frais de fonctionnement et de maintien de l'association, et sauf exception votée par le Conseil d'administration sur proposition de son Président, les ressources de l'association formeront un fonds permanent voué à l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini aux présents statuts. Le Conseil d'administration aura également la possibilité de voter la distribution de ressources de l'association à une ou plusieurs associations désignée par l'Assemblée Générale (ci-après "AG").

3. L'association pourra utiliser ses ressources matérielles pour acquérir, posséder en pleine propriété ou prendre en location, tout bien mobilier ou immobilier qui pourrait être directement ou indirectement nécessaire à l'accomplissement de son objet.

Art. 6. Membres.

1. L'association se compose de membres fondateurs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

2. Le nombre total des membres ne peut être inférieur à trois. De manière exceptionnelle, le Conseil d'administration pourra désigner un remplaçant temporaire d'un membre dans les cas où le nombre de ces derniers viendrait à devenir inférieur à trois par démission, radiation ou décès de l'un d'entre eux.

3. Sont admissibles comme membres fondateurs les personnes physiques ou morales avant permis la création de l'association ou qui en permettent le développement et la réalisation de son objet social.

4. Sont admissibles comme membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui entendent participer directement à la vie de l'association et qui acceptent de verser la cotisation prévue à l'article 11 des présents statuts.

5. Sont admissibles comme membres d'honneur, toutes personnes physique ou morale s'intéressant au développement des activités de l'association. Les membres d'honneur ne sont pas tenus au paiement d'une quelconque cotisation.

6. Sont membres au jour de la constitution de la présente association:

- Monsieur Safouane JAOUID. membre fondateur, né le 19 décembre 1980 à Bruxelles, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette. 30. rue du Canal.

- Monsieur Alexandre CHATEAUX, membre fondateur, né le 08 août 1979 à F-57000 Metz (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg. 15. rue du Fort Bourbon.

- Monsieur Nicolas TACCHI. membre fondateur, né le 26 juin 1963 à Genève (Suisse), demeurant à F-54000 Nancy (France). 15 rue Charles de Foucauld.

- Monsieur Han-Jae. JI. membre honoraire, né le 27 octobre en 1936 à Andong (Corée), demeurant à USA-08609 Trenton. New Jersey. (Etats-Unis d'Amérique) 20. Waverly Place.

- Monsieur Jürg ZIEGLER. membre honoraire, né le 12 juillet 1963 à Wil (Suisse), demeurant à CH-9500 Wil / SG (Suisse). Fröbelstrasse 4.

Art. 7. Devenir membre de l'association.

1. La qualité de membre s'acquiert pour toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, sur demande écrite adressée au siège de l'association. Le Conseil d'administration procède à l'examen de la demande en s'entourant de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

2. La qualité de membre fondateur est conférée par résolution du Conseil d'administration prise à l'unanimité de ses membres. La qualité de membre bienfaiteur ou de membre d'honneur est conférée par résolution du Conseil d'administration prise à la majorité simple des voix exprimées. Ces décisions sont prises souverainement, sans que le Conseil d'administration ou l'un quelconque de ses membres soit tenu de communiquer les motifs de son refus ou de son acceptation.

3. Une fois l'accord du Conseil d'administration obtenu conformément aux dispositions du présent article, la qualité de membre est acquise sans limite de temps, sous réserve du versement annuel de la cotisation prévue à l'article 11 des présents statuts. La date d'exigibilité de la cotisation annuelle sera pour chaque membre la date anniversaire de la décision du Conseil d'administration lui ayant conféré cette qualité.

Art. 8. Droits reconnus aux membres de l'association.

1. Chaque membre de l'association a le droit de se voir notifier la tenue des AG. ainsi que d'y participer.

2. Chaque membre a le droit de demander par écrit au Président du Conseil d'administration l'inscription d'une matière particulière à l'ordre du jour de l'AG suivante, si tant est que cette demande soit formulée au moins 15 jours avant la tenue de cette dernière. Le Président du Conseil d'administration décide discrétionnairement de l'inscription de cette matière à l'ordre du jour, si besoin est sur avis du Conseil d'administration.

3. Chaque membre de l'association a le droit de prendre part aux opérations menées par l'association, sous réserve du respect des règles figurant le cas échéant au règlement intérieur de l'association.

4. Chaque membre a le droit de recevoir sur demande toute information concernant tant l'association que les activités de celles-ci, ainsi qu'une copie de ses relevés de recettes et dépenses.

5. Chaque membre fondateur dispose d'une voix qu'il est libre de l'aire valoir pour chaque scrutin de chaque AG de l'association. Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur sont libres d'assister à ces AG. mais ne disposent d'aucun droit de vote.

6. Les membres de l'association qui sont des personnes morales sont représentés aux AG par un représentant personne physique qu'ils désignent, et qu'ils investissent du pouvoir d'exercer les droits attachés à leur droit de vote éventuel.

Art. 9. Perte de la qualité de membre.

1. La qualité de membre se perd par démission adressée au Conseil d'administration de l'association, par décès, ou par radiation prononcée par l'AG pour motif grave.

2. Le membre auquel est reproché un comportement ou un manquement grave est convoqué devant le Président du Conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée au membre endéans un délai de 15 jours suivant la découverte de l'acte ou du manquement grave par l'un des organes de l'association. Le Président peut décider de ne pas donner suite à l'affaire, ou de transmettre les informations recueillies au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration apprécie la gravité de la situation sur base des explications fournies par le membre incriminé, et

décide à l'unanimité de ses membres d'inscrire ou non à l'ordre du jour de la prochaine AG la radiation immédiate du membre incriminé. L'AG prononce la radiation de ce membre à la majorité des deux tiers des voix exprimés.

3. Est notamment mais non exclusivement considéré comme motif grave aux termes des présents statuts, la perte d'honorabilité suite à une condamnation pénale, la découverte de faits dont se serait rendu coupable le membre incriminé et qui pourraient directement ou indirectement porter préjudice à l'association, le non-respect du règlement intérieur de l'association, et le non-paiement des cotisations prévues aux présents statuts.

Art. 10. Administration.

1. L'association est administrée par ses deux organes qui sont l'Assemblée Générale (AG) et le Conseil d'administration.

2. Assemblée Générale (AG)

2.1. L'AG se compose de tous les membres de l'association.

2.2. La convocation des membres en AG est faite par le Conseil d'Administration une fois par an au cours du premier trimestre de l'année sociale. L'AG peut également être convoquée par le Président du Conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif. Le Conseil d'Administration reste libre de procéder à la convocation des membres de l'association par voie électronique.

2.3. L'ordre du jour est joint à la convocation des membres à l'AG. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, est portée à l'ordre du jour. Aucune résolution ne pourra être prise par l'AG en dehors de l'ordre du jour.

2.4. La convocation de l'AG reste, en outre, nécessaire pour la modification des statuts, la nomination et la révocation d'administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes, ainsi que la dissolution de la société.

2.5. L'AG ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'AG réunit les deux tiers des membres. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

2.6. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce dernier cas, la décision sera soumise à l'homologation du Tribunal civil du siège de l'association.

2.7. Toute modification tenant à l'objet de l'association entraîne l'application des règles spéciales suivantes:

- la seconde AG ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.
- la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre AG, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.
- si, dans la seconde AG, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le Tribunal civil du siège de l'association.

2.8. Toute modification aux statuts sera publiée au "Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations" dans le mois de sa date, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

2.9. Conformément à l'article 8.5. figurant aux présents statuts, seuls les membres fondateurs disposent d'un droit de vote en AG. Chaque membre fondateur dispose d'une seule voix, détenue par son représentant si le membre en question est une personne morale, conformément aux dispositions de l'article 8.6. des présents statuts.

2.10. Les membres peuvent se faire représenter à l'AG par toute autre personne munie d'une procuration spéciale écrite, sur information préalable du Conseil d'administration.

2.11. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes peuvent être exprimés au moyen d'un système électronique s'il existe un système approprié, sauf décision contraire du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est libre de requérir que les membres votants soient identifiés par une signature électronique (au sens de l'article 1322-1 du Code civil et de la loi modifiée du 14 août 2000 sur le commerce électronique et la cryptographie) selon la méthode de la cryptographie à clé publique, l'association étant dans ce cas préalablement mise en possession par les membres votants de l'ensemble des certificats permettant d'en vérifier l'identité. En cas d'égalité des votes, la voix du Président du Conseil d'administration est déterminante.

2.12. Les résolutions de l'AG sont portées à la connaissance des membres par voie électronique.

3. Conseil d'administration

3.1. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'AG pour une durée de trois ans. Les administrateurs peuvent être soit des personnes morales soit des personnes physiques majeures, membres de l'association. Les administrateurs sont rééligibles, sans limitation du nombre de leurs mandats successifs. Les administrateurs peuvent être rémunérés par l'association pour l'exercice de leurs mandats. Les frais et débours qu'ils avancent pour l'exercice de leur mandat leur sont remboursés par l'association sur présentation au Trésorier des justificatifs de paiement.

3.2. Le Conseil d'administration est chargé de représenter et d'administrer l'association et se compose de 2 membres au minimum. Le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement d'un ou de plusieurs de ses membres en cas de vacance. Il est procédé au remplacement définitif de ce ou de ces derniers à la prochaine AG. avec la circonstance que les pouvoirs du ou des membres ainsi élus prendront fin au jour où aurait dû prendre fin le mandat du ou des administrateurs remplacés.

3.3. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et un vice-président. Le Conseil d'administration se réunit à cet effet pour la première fois le jour même de la nomination de ses membres par l'AG. Chacun de ces membres est élu par le Conseil d'administration pour trois ans, et est rééligible sans limitation du nombre de ses mandats successifs. Ces fonctions ne peuvent pas être cumulées, sauf de manière exceptionnelle et temporaire pour les cas où le nombre de membres du Conseil d'administration serait inférieur à 2. Le Conseil d'administration nomme dans un tel cas un remplaçant temporaire aux fonctions inoccupées, parmi les membres de l'association.

3.4. En dehors des pouvoirs réservés à l'AG, le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges dans l'administration de l'association. Le Conseil d'administration exerce le cas échéant ses pouvoirs par l'intermédiaire du Président, qui en est le représentant.

3.5. Le Conseil d'administration peut notamment conclure seul ou par l'intermédiaire du Président tout contrat de quelque nature qu'il soit dans l'intérêt de l'association.

3.6. Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un organe / membre de l'association ou à un tiers, sous réserve de celles qui lui sont expressément réservées par la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

3.7. Le Président dispose du pouvoir d'engager l'association par sa seule signature. Il est le représentant officiel de l'association, et peut agir au nom de l'association sans avoir besoin d'un mandat spécifique vis-à-vis des tiers. Nonobstant cette disposition, le Président est compétent pour décider des dépenses importantes devant être effectuées par l'association, sur approbation du Conseil d'administration.

3.8. Le Conseil d'administration nomme un Trésorier, qui peut être membre de l'association ou non. Cette fonction peut éventuellement être cumulée avec celle de Président ou de vice-président du Conseil d'administration. Le Trésorier est compétent pour procéder au règlement des dépenses importantes décidées par le Président sur approbation du Conseil d'administration, ainsi que, notamment mais non exclusivement, pour le remboursement des frais de constitution éventuellement avancés par les membres pour compte de l'association, sur base des justificatifs adéquats.

3.9. Le Conseil d'administration nomme un Secrétaire qui peut être membre de l'association ou non. Cette fonction peut éventuellement être cumulée avec celle de Président ou de vice-président du Conseil d'administration. Le Secrétaire est compétent pour les missions généralement administratives qui lui sont conférées aux termes des présents statuts.

3.10. Les administrateurs de l'association ne peuvent engager celle-ci que sur signature conjointe du Président.

Art. 11. Montant des cotisations.

1. Le montant des cotisations annuelles respectives des membres fondateurs et des membres bienfaiteurs est fixé par l'AG sur proposition du Conseil d'administration. Le montant de ces cotisations annuelles ne peut cependant excéder 10.000.- Euros par membre.

2. Les cotisations respectives des membres fondateurs et des membres bienfaiteurs de l'association sont recouvrables à partir du 1^{er} novembre pour l'année suivante, et sont exigibles à compter du 1^{er} janvier de celle-ci.

3. Les cotisations des nouveaux membres sont recouvrables à compter de leur admission, pour l'année en cours. Le montant de ces cotisations sont recalculées au prorata des mois restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année d'admission.

4. Toute inscription (ou réinscription en cas de radiation) peut être soumise, outre les cotisations fixées, au paiement d'un droit d'entrée dont le montant est fixé par l'AG et qui devra être acquitté dans le même temps que la première cotisation.

5. Les cotisations et droits d'inscription acquittés par les membres de l'association restent acquises à l'association et ne peuvent en aucun cas leur être restitués.

Art. 12. Dons.

1. Toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière par tous moyens des dons d'une valeur n'excédant pas 30.000.-Euros et prenant la forme de libéralités entre vifs ou testamentaires. L'association est cependant autorisée à accepter des dons supérieurs à 30.000,-EUR à titre conservatoire et dans l'attente d'une autorisation du Ministère de la Justice luxembourgeois.

2. Par exception à l'article 12.1. ci-avant, toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière des dons sans limite de montant, sous réserve que ces dons prennent la forme de libéralités entre vifs effectuées par virement bancaire provenant d'un établissement de crédit autorisé à exercer ses activités dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Art. 13. Règlement intérieur.

1. Le Conseil d'administration a la possibilité de voter un règlement intérieur de l'association précisant les droits, devoirs et obligations de ses membres qui ne seraient pas réglés par les présents statuts. Le cas échéant, chaque membre pourra prendre connaissance dudit règlement au siège de l'association, où il sera affiché à la vue de tous et dans un lieu accessible à tous. Une copie de ce règlement pourra être demandée par tout membre sur simple demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil d'administration.

2. Le non respect de ce règlement sera le cas échéant constitutif d'une faute grave pour le membre qui s'en rend coupable. L'association se réserve le droit d'initier toute poursuite contre l'un de ses membres ou ancien membre qui lui aura causé un préjudice du fait de la violation de son règlement intérieur.

Art. 14. Comptes.

1. Les comptes sont tenus et réglés par le Trésorier du Conseil d'administration qui rend régulièrement rapport au Conseil d'Administration lequel soumet le compte de l'exercice écoulé (bilan) et le budget du prochain exercice à l'AG au cours du premier trimestre de l'année sociale.

2. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

3. La révision des comptes est assurée par le Président et le Secrétaire, sauf mandat spécifique donné à toute autre personne par l'AG.

Art. 15. Modification des statuts.

1. La modification des statuts se fait conformément à l'article 10 (points 2.4. à 2.8.) des présents statuts, en respect des dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratifs.

Art. 16. Dissolution.

1. L'AG ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

2. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une AG ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à homologation du Tribunal civil du siège de l'association.

3. Le patrimoine de l'association, dans le cas où celle-ci serait dissoute, sera affecté à une association à déterminer par les membres présents lors de l'AG qui décide la dissolution, et dont l'objet se rapprochera autant que possible de l'objet de la présente association.

Art. 17. Liste des membres.

1. La liste des membres de l'association ci-annexée aux présents statuts sera complétée annuellement par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications intervenues parmi les membres.

2. La mise à jour et le dépôt de la liste auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, devront être effectués endéans le mois suivant la clôture de l'année sociale, et pour la première fois avant le 1^{er} février 2010.

Art. 18. Disposition générale.

1. Pour toutes les questions non prévues expressément par les présents statuts, référence est faite, pour autant que de besoin, aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Fait en 4 exemplaires à Luxembourg, en date du 30 juillet 2009.

Monsieur Safouane JAOUID / Monsieur Alexandre CHATEAUX / Monsieur Nicolas TACCHI.

Les Membres fondateurs

Référence de publication: 2009113661/279.

(090137273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Kamayama Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.769.

Je vous fais part de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Francis Hoogewerf.

Référence de publication: 2009114138/9.

(090137563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Difinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.979.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 octobre 2008 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Renouvellements de mandats des administrateurs:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a été renouvelé pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat;

Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a été renouvelé pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes:

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société MRM CONSULTING S.A. a été renouvelé pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat;

- Renouvellement du mandat d'administrateur délégué:

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a été renouvelé pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

DIFINVEST S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2009114135/25.

(090137498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Design Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Howald, 288, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.528.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009114136/15.

(090137501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Verita Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.607.

Solon Director Limited a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 août 2009.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114145/14.

(090137728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Sorim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 34.832.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 27 juillet 2009 que:

- Monsieur Henri OLINGER, Administrateur-délégué, demeurant à L-8340 Olm, 8, boulevard Robert Schuman, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 27 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114140/18.

(090137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Lloyds TSB Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Le Bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

PIASTA M.-C. P262

Signature

Référence de publication: 2009114148/12.

(090137125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Kamayama Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.769.

Je vous fais part de ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Henri Vanherberghen.

Référence de publication: 2009114139/9.

(090137566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Ian Sellars, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Le siège social de l'associé unique de la société, Permira Advisers (London) Limited, a été transféré du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009114156/15.

(090137627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Cheminée Technic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.123.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114152/12.

(090137217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMSTEED S.A.

A. RENARD / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114153/12.

(090137214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

M.D.S., Michaël DORY STATION Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114157/10.

(090136843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Japan Universal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 août 2009 que CVC Capital Partners Asia II Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453, a transféré 501 parts sociales de la société Japan Universal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.000 à CVC Capital Partners Asia III Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009114134/20.

(090137437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

ClinTec Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.878.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July,
Before Us Maître Francis KESSELER, notary public, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

1.- Mrs Rabinder Buttar, company director, residing in 7 Cortmalaw Gardens, Glasgow G33 1TG, UK, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 July 2009,

2.- Mr Sukhpal Bal, company director, residing in 9 Smith Way, Kings Meadow, Bishopbriggs, Glasgow G64 1FD, UK, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 July 2009.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

These appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Denomination - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Denomination.

There is hereby formed a corporation under the name of "ClinTec Luxembourg".

Art. 2. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg-City.

The registered office of the company may be transferred upon decision by the board of directors to any other place within the city of the registered office.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a resolution taken by the general meeting of shareholders under usual conditions of majority for ordinary resolutions.

The board of directors will have the right to establish offices, administrative centres, agencies and branches everywhere, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation. The decision of the provisional transfer of registered office will be brought to the knowledge of third parties by the corporation organ which, according to the circumstances, is the best fitted to proceed with it.

Art. 3. Duration.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale and purchase, or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Share capital - Authorised share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.00) each.

Art. 6. Authorized share capital and Classes of shares.

The authorized share capital is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.00), for a period of five years starting from the date of the present deed.

In the frame of the authorized share capital and exclusively in the case of a share capital increase by contribution in kind, the board of directors may be brought to create different classes of shares, the number of which not to exceed three (3), and to determine as the case may be share premiums to be affected to one exclusively, two exclusively or all classes of shares.

In this case, the total amount of the net assets increase (including the share premiums) cannot exceed the amount of the authorized share capital.

Art. 7. The shares can be issued to bearer or as registered shares, or partly in one or the other form, at the shareholders' option, except if provided otherwise in the Law.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify his/its address and any change thereof to the corporation, by registered letter. The corporation will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register and signed by two directors may be delivered to the shareholders upon their request.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares, without prejudice to the possibility, as the case may be, of creating different classes of shares with different rights.

Art. 8. The Company only acknowledges one owner per share.

In case there are more than one owner per share, the Company will have the right to prevent the co-owners to exercise the rights attached to the shares until one person has been chosen as being the owner towards the Company. The same will apply in case of a conflict between the usufructuary and the bare-owner, or a creditor and a debtor of pledged Shares.

Art. 9. The board of directors may, upon decision by the general meeting of shareholders, allow the issuance of convertible bonds under the form of bearer bonds or any other form, under any name whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors will determine the nature, cost, interest rate, conditions of issuance and reimbursement and any other conditions related to it. A bond register for the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds have to be signed by two directors, with a signature printed or made in writing or with a stamped signature.

Management - Control

Art. 10. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed by the shareholders for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The board of directors may elect a chairman among its members and, if it so decides, one or several vice-chairman(-men) of the board of directors. The first chairman will be chosen by the shareholders' meeting. In the absence of the chairman, the board of directors' meetings will be presided over by another director present and designated to represent him.

Art. 11. The board of directors meets upon notice by the chairman of the board or by two of its members.

The directors will be convened separately at each board meeting. Except in case of emergency, which must be notified in the convening notice, the meeting shall be convened at least fifteen days before the date scheduled for the meeting.

The board will meet validly without prior convening notice in the event when all directors are present or validly represented.

The board of directors' meetings shall take place at the time and place indicated in the convening notice, and in any case in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or validly represented.

Resolutions of the board of directors shall require a majority vote. In case of a tie, the person chairing the meeting has a casting vote.

If any member of the board of directors has any personal interest conflicting with those of the Company in any transaction submitted to the approval of the board of directors, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and this shall be notified in the minutes of the meeting. Such member will not be allowed to take part to the related deliberations by the board.

At the next general meeting of shareholders, before any vote on any other resolution, such director's personal interest conflicting with the Company's shall be disclosed to the shareholders.

In case any board member has been obliged to refrain for conflict of interest, the resolutions taken by the majority of the board members present or represented and who may vote, will be considered valid.

Art. 12. The decisions taken by the board of directors will be stated in board minutes, which will be kept in a special register and signed by at least one director.

The copies or extracts of these minutes have to be signed by the chairman of the board of directors or by two directors.

Art. 13. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object.

All matters not expressly reserved to the general meeting by the law of 10 August 1915 as modified or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 14. The board of directors may delegate all or part of its powers to one or several of its members. The board of directors may designate proxies with specifically defined powers and revoke them at any time. The board of directors may also delegate the day-to-day management of the corporation to one of its members, who will be appointed as managing director.

Art. 15. The board of directors represents the Company in courts, either as claimant, or as defendant.

Writs for or against the Company are validly done in the name of the sole Company.

Art. 16. Vis-à-vis third parties, the corporation is committed, in all circumstances, by the joint signatures of two directors.

Art. 17. The corporation shall be supervised by one auditor (commissaire aux comptes), who need not be shareholder. The auditor shall be appointed and may be removed at any time by the shareholders, which will fix its number, fees and mandate period, which shall not exceed six years; they shall be reeligible.

General meetings

Art. 18. The general meeting of shareholders represent all the shareholders of the corporation.

The general meeting of shareholders has the most extensive powers to decide on the social matters, and to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Any shareholder has the right to vote in person or via a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 19. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of the month of June at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next working day.

Art. 20. An extraordinary general meeting of shareholders may be convened by the board of directors or the auditor (commissaire aux comptes). It has to be convened upon written request by shareholders representing ten percent (10%) of the share capital.

Art. 21. Each share entitles to one vote.

Financial year - Distribution of net profits

Art. 22. The financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

The board of directors drafts the annual accounts as required by law.

The board then hands these records, along with a management report on the operations of the Company, to the auditor at least one month before the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. An amount of at least five percent (5%) is taken from the net profit of the period, this amount being allocated to the formation of a legal reserve; this drawing ceases to be compulsory when the legal reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

The general meeting may decide to allocate the profits and distributable reserves to amortize the share capital without reducing the share capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. The Company may be wound up by a decision of the general meeting of shareholders deciding as required by law for amendments to the articles of association.

When the Company is wound up, the liquidation will be operated by one or several liquidators, either individuals or legal entities, appointed by the general meeting which determines their powers and remuneration.

General disposition

Art. 25. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

The first annual general meeting will be held on the second Friday of the month of June 2010 at 11.00 a.m.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mrs Rabinder Buttar, previously named, nine hundred shares	900
2.- Mr Sukhpal Bal, previously named, one hundred shares	100
Total: one thousand shares	1,000

The shares have been paid up to one hundred per cent (100%), so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever, incurred by the Company or to be settled by the Company due to its incorporation, approximately amount to one thousand two hundred euro (EUR 1,200.00).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three.

The following are appointed directors:

- a) Mrs Rabinder Buttar, company director, born in Ludhiana, India, on 2 July 1963, residing at 7 Cortmalaw Gardens, Glasgow G33 1TG, UK;
- b) Mr Jean-Michel Hamelle, chartered accountant, born in Reims, France, on 13 September 1962, residing at 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher;
- c) Mr Charles Emond, tax advisor, born in Arlon, Belgium, on 28 March 1955, residing at 5, rte de Williers B-6820 Florenville.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

2.- The number of auditor is set at one.

Has been appointed auditor:

- Tax Consult, société anonyme, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 113.223.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

3.- The registered office of the company is established at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Madame Rabinder Buttar, administrateur de société, demeurant au 7 Cortmalaw Gardens, Glasgow G33 1TG, UK, ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 juillet 2009,

2.- Monsieur Sukhpal Bal, administrateur de société, demeurant au 9 Smith Way, Kings Meadow, Bishopbriggs, Glasgow G64 1FD, UK,

ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 juillet 2009.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ClinTec Luxembourg".

Art. 2. Siège.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions normales de majorité pour les résolutions ordinaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. Durée.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Objet.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de vente, ou par tout autre moyen acquérir des biens meubles ou immeubles de toutes espèces et les réaliser par la vente, l'échange, le transfert ou de toute autre manière.

Elle a également pour objet l'acquisition et la mise en valeur de toutes propriétés intellectuelles (brevets, marques, etc.) et autres droits se rattachant à ces propriétés intellectuelles ou pouvant les compléter.

La société peut octroyer des prêts à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, en ce inclus tous prêts ou emprunts à court ou long terme, portant sur des biens meubles ou immeubles qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Capital autorisé - Actions

Art. 5. Capital.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Art. 6. Capital autorisé et Catégories d'actions.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,00), pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte.

Dans le cadre du capital autorisé et exclusivement dans le cas d'une augmentation de capital par apport en nature, le conseil d'administration pourra être amené à créer différentes catégories d'actions, le nombre ne pouvant excéder trois (3) catégories, et à déterminer le cas échéant des primes d'émission affectables au profit d'une exclusivement, deux exclusivement ou de toutes les catégories d'actions.

Dans ce cas, le montant total de l'augmentation des fonds propres (primes d'émission comprises) ne pourra dépasser le montant du capital autorisé.

Art. 7. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la société par lettre recommandée. La société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par deux administrateurs seront délivrés aux actionnaires à leur demande.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes, sans préjudice de la possibilité de créer, le cas échéant, différentes catégories d'actions jouissant de droits différents.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 10. La société sera administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation, et en tout état de cause au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 12. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale, qui fixe le nombre, ses émoluments et la durée de son mandat, laquelle ne peut dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible et toujours révocable par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales, et faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à onze heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois de juin 2010 à 11.00 heures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Mrs Rabinder Buttar, prénommée, neuf cents actions	900
2.- M. Sukhpal Bal, prénommé, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Rabinder Buttar, administrateur de société, né le 2 juillet 1963 à Ludhiana, Inde, demeurant à 7 Cortmalaw Gardens, Glasgow G33 1TG, Royaume-Uni;

b) Monsieur Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, né le 13 septembre 1962 à Reims, France, demeurant au 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher;

c) Monsieur Charles Emond, conseiller fiscal, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, demeurant au 5, rte de Williers B-6820 Florenville.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- Tax Consult, société anonyme, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

3.- Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg 1, rue Nicolas Simmer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2009. Relation: EAC/2009/9334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009114408/438.

(090137410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

H.L. Heavy Load S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 142.887.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009114409/10.

(090137508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Sports Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009114441/9.

(090137561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Jade Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114440/10.

(090137727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Sports Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009114439/9.

(090137567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Selenia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.078.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114423/10.

(090137600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Skama Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114576/10.

(090137747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Royal Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114577/10.

(090137749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Dirimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 69.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114578/10.

(090137752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 297.291,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.226.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 août 2009

En date du 7 août 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Craig YOUNG en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON, né le 31 mai 1952 à Sunderland, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Overbrook House, GB-SO20 8HT Over Wallop, Stockbridge, Hants, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON, gérant A

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Gazeley Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009114582/24.

(090137878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.114.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois PLASTIQUES & EAUX S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribué à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2008.

A. DERGUIANI.

Référence de publication: 2009114581/10.

(090137890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.582.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WESBILD INC, a corporation organized and existing under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, United States of America and with UBI number 601349871, here represented by Benoît Charpentier, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to record that:

* LSRC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 146.582 (the Company), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated May 27, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1283 of July 3, 2009.

* the share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

* WESBILD INC, is the holder of all 17,500 shares in the share capital of the Company;

* all of the share capital of the Company is validly represented at present meeting;

* the sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the term of the existing manager, Mr. Behzad Khosrowshahi, born on June 24, 1969 in Tehran (Iran), residing at 105, Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1, Canada and holder of a Canadian passport with number BA 002202, shall no longer be for an indefinite periode in time but for a fixed term of three (3) years, effective today.

The sole shareholder of the Company further resolves that in addition to Mr Behzad Khosrowshahi the following persons be appointed as managers of the Company for a fixed term of three (3) years, with immediate effect:

1./ Ms. Maryam Khosrowshahi, born on February 4, 1951 in Tehran (Iran), residing at 22, avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Switzerland and holder of a United Kingdom passport with number 705509909;

2./ Mr. Ali Seirafi, born on January 16, 1940 in Tehran (Iran), residing at 13 Chemin de la Rochette, 1202 Geneva, Switzerland and holder of a Swiss passport with number F0449599;

3./ Mr. Gérard Matheis, born on December 4, 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F18760; and

4./ Mr. Sinan Sar, born on June 5, 1980 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F30815.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the following person be appointed as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company:

Deloitte S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 67.895.

Third resolution

The sole shareholder of the Company unanimously resolves that the articles of association of the Company be amended and restated as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LSRC II S.à.r.l." (hereafter, the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the Company, provided that no branch or office may be established in the United States or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations in limited partnerships and other entities which invest primarily in Royalty Assets (as defined in Article 19) and the management and financing of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever that are materially associated with a Royalty Asset, or the Company may invest in any Rated Liquid Security. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise that is materially associated with a Royalty Asset. It may further invest in (a) any Royalty Asset and (b) the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever that is materially associated with a Royalty Asset.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares - Securities

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Securities.

7.1. Other than CPECs (as defined in Article 19), the Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities without the prior unanimous approval of the shareholders.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every shareholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to

vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For the appointment of managers to the board of managers at a general meeting of shareholders pursuant to this Article 8 to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2 Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. From the date of adoption of these Articles until the date upon which the Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investment Manager as investment manager to the Company only in accordance with Section 14.4 of these Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the Shareholders Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at such meeting but only if present physically at such meeting (if not physically present at such meeting then an Observer shall not be entitled to speak) and regardless, such Observer shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the Shareholders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed

by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

Art. 11. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of three (3) managers of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the Company with respect to fees and expenses incurred by the Company in the framework of its daily management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles, as well as the applicable provisions of the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. If there are more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted by shareholders representing at least ninety per cent (90%) of the share capital, at the time the vote is taken provided that, such shareholders also represent a majority of all shareholders:

- (a) to amend the Articles (except as set forth in Article 14.6 and 14.7),
- (b) to dissolve and liquidate the Company,
- (c) to enter into transactions with the Investment Manager or an affiliate of the Investment Manager (as defined in Article 19),
- (d) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the Company, and
- (e) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the Company.

14.4. Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investment Manager as investment manager of the Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least eighty five per cent (85%) of the share capital. For the avoidance of doubt, this shall not act as a fetter on the discretion of the board of managers to exercise their right to remove the Investment Manager (i) during the board of managers' initial three (3) year term, with or without cause, on unanimous approval or (ii) following such initial three (3) year term, with or without cause, on majority approval. In each case, the effect of such removal or termination of the Investment Manager shall be subject to the terms of the Investment Services Agreement.

14.5 Notwithstanding anything to the contrary, in the event of a final determination (by way of settlement with a United States taxing authority or a United States judicial decision that cannot be appealed) that the Company is not a "qualified resident" of Luxembourg eligible for the benefits of the Tax Treaty (as defined in the Shareholders Agreement), other than due to breach of the Shareholders Agreement or any investment services agreement entered into between the Company and the Investment Manager, and the Company cannot become so eligible for the benefits of the Tax Treaty with reasonable efforts that do not adversely affect the shareholders, the shareholders shall be entitled, by way of a

resolution of shareholders representing at least fifty one per cent (51%) of the share capital, to terminate the board of managers.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the Articles,
- (b) to amend Article 5 of the Articles (except as set forth in Article 14.7),
- (c) to amend Article 6 of the Articles,
- (d) to amend Article 8 of the Articles,
- (e) to amend Article 10 of the Articles,
- (f) to amend Article 13 of the Articles, and
- (g) to amend this Article 14 of the Articles,

and any of the definitions relating to any of such Articles.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the Company; and
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17.3 The Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders, taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in

any type of asset or security, and that has provided the Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

VII. General provision

Art. 18. General. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

VIII. Definitions

Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

(i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);

(ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;

(iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;

(iv) recording and distributing minutes of meetings;

(v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;

(vi) accounting and book-keeping;

(vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the Company's domiciliation agent, communicating with the Company's counsel and other advisers, operating the Company's bank accounts and paying the Company's debts when they fall due); and

(viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the Company,

but does not include:

(i) the issuing or redeeming of CPECs;

(ii) the sale or purchase of any assets held by the Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities; or

(iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

CPEC Master Terms means master terms and conditions of CPECs as the Company may adopt from time to time.

CPECholders means the holders of CPECs, from time to time.

CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any CPEC Master Terms.

Guidelines means, at any time, the guidelines adopted by the board of managers relating to the management of the Company.

Investment Manager means the person appointed as such under any exclusive investment services agreement with the Company as of the date hereof.

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

(i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;

(ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;

(iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;

(iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;

(v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution

or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category,

provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the Company under its terms or proceeds from its disposition by the Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the Company after satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax.

Royalty Asset means a right or option to receive, directly or indirectly, a royalty payment, license fee, or any other form of compensation or benefit arising from or contingent upon the use of any patent, copyright or any other form of intellectual property or other right relating to pharmaceutical drugs, devices, delivery technologies and/or diagnostics.

Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated as of July 16, 2009 by and among all the CPECholders and the Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time)."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WESBILD INC, une société organisée et existant sous la loi de l'Etat de Washington, ayant son siège social à 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, USA et avec numéro UBI 601349871, ici représentée par Benoît Charpentier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant ce qui suit:

* LSRC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (la Société), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1283 du 3 juillet 2009.

* Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

* WESBILD INC, est the propriétaire des 17.500 parts sociales du capital social de la Société;

* tout le capital social de la Société est valablement représenté à la présente assemblée;

* l'associé unique a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide que le mandat de l'actuel gérant, Monsieur Behzad Khosrowshahi, né le 24 juin 1969 à Téhéran (Iran), demeurant au 105, Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1, Canada and détenteur d'un passeport canadien numéro BA 002202, ne serait plus à durée indéterminée mais serait fixée pour une période de 3 ans, à partir de ce jour.

L'associé unique de la Société décide qu'en plus de Monsieur Behzad Khosrowshahi les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée de 3 ans avec effet immédiat:

1./ Madame Maryam Khosrowshahi, née le 4 février 1951 in Téhéran (Iran), demeurant au 22, avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Suisse et détenteur d'un passeport du Royaume-Uni numéro 705509909;

2./ Monsieur Ali Seirafi, né le 16 janvier 1940 à Téhéran (Iran), demeurant au 13 Chemin de la Rochette, 1202 Genève, Suisse and détenteur d'un passeport suisse numéro F0449599;

3./ Monsieur Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport luxembourgeois numéro F18760; et

4./ Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport luxembourgeois numéro F30815.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide que la personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la société:

Deloitte S.A., une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.895.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide que les statuts de la Société sont modifiés et établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II S.à.r.l." (la "Société") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société, sauf qu'aucune succursale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolutions unanime du conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations dans des associations à responsabilité limitée et dans d'autres entités qui investissent principalement dans les Actifs en Royalties (comme défini à l'article 19) et la gestion et le financement de telles participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées qu'ils soient ou non associés avec des Titres de Royalties ou la Société peut investir dans tous Titres Liquides Classés. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société qui est matériellement associée avec un Actif en Royalties. Elle pourra en outre investir dans (a) tout Actif en Royalties et (b) l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'ils soient ou non associés avec des Titres de Royalties.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et titre de dettes et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou d'actions, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments conçus pour la protection de la Société contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Titres

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales seront indivisibles vis-à-vis de la Société puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectueront conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et de la Convention d'Associés (tel que défini à l'Article 19).

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

Art. 7. Titres.

7.1 A l'exception des CPECs (tel que défini à l'article 19), la Société ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres sans l'accord préalable et unanime des associés.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'«Exigence de Résidence»). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démission et un nouveau conseil de gérance (qui peut consister des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminent d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et une pluralité des votes nommera le(s) gérant(s). Pour éviter le moindre doute, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les distribuer parmi les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition

entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à le nombre de gérant requis soit élu. Pour éviter le moindre doute, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour que la nomination des gérants au conseil de gérance à une assemblée générale des associés en vertu de cet Article 8 soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur à cette assemblée.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social, sauf pendant toute Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisi avec vigilance par le conseil de gérance de la société et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne peut pas agir sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunit, au Grand Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours précédents la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. En dépit de ce qui précède, au cas où il a été renoncé à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera encore fournie aux Observateurs, immédiatement après la requête de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 A partir de la date de l'adoption de ces Statuts jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui requerront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir en ce qui concerne la révocation du Gestionnaire d'Investissements en tant que gérant d'investissement à la Société que conformément à la section 4.4 de ces statuts. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf s'il en est autrement prévu dans la Convention d'Associés ou les Directives (telles que définies à l'article 19), un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, appel ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soit physiquement présente au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas conférer une procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures doivent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un «Observateur»). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, vidéo conférence, appel o moyens

similaires, à toute réunion du conseil de gérance et est habilité à prendre la parole à de telle réunion mais uniquement s'il est présent en personne à cette réunion (s'il n'est pas présent en personne à cette réunion, un Observateur n'est pas habilité à prendre la parole) et, quoiqu'il en soit, un tel Observateur n'est pas habilité à voter une décision du conseil de gérance. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance en relation avec de telle réunion au même moment et de la même manière et forme que données à de tels membres du conseil de gérance, à condition que de tels Observateurs, en acceptant de tels documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité de la Convention d'Associés comme s'ils en étaient parties, et à la condition supplémentaire que l'associé par lequel l'Observateur a été nommé restera responsable de tous les actes de cet Observateur au cours de toute réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

Art. 11 Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) gérants de la Société ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 9.2 de ces Statuts. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société en ce qui concerne les honoraires et les coûts encourus par la Société, dans le cadres de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

12.2 Afin d'éviter le moindre doute, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droit de vote.

13.1. S'il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés dépasse pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou télécopie. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance circulera une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment où le vote a lieu.

14.3. Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes peuvent uniquement être adoptées par les associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social, au moment du vote et pour autant que ces associés représentent une majorité de tous les associés:

- (a) modifier les Statuts (sauf pour ce qui est prévu à l'Article 14.6. et 14.7.),
- (b) dissoudre et liquider la Société,
- (c) conclure des transactions avec le Gestionnaire d'Investissement ou avec toute autre société affiliée de celui-ci (tel que défini à l'article 19),
- (d) fusionner ou procéder à une consolidation avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société, et
- (e) effectuer toute opération dont on peut raisonnablement attendre qu'elle aura un effet négatif sur les actifs de la Société.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, tous les associés (sauf, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissement ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées, s'il est associé) peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissement en tant que gérant d'investissement de la Société, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social. Pour éviter toute ambiguïté, cette disposition n'entravera pas le pouvoir du conseil de gérance d'exercer leur pouvoir de révoquer le Gestionnaire d'Investissement, (i) durant le mandat initial de trois (3) ans du conseil de gérance, avec ou sans motif, avec approbation unanime ou (ii) après ce mandat

initial de trois (3) ans, avec ou sans motif, avec approbation majoritaire. Dans chaque cas, l'effet de cette révocation ou la résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissement sera soumis aux conditions du Contrat de Services en matière d'Investissement.

14.5. Nonobstant toute clause contraire, au cas où il serait déterminé de manière définitive (par voie d'un arrangement avec une autorité de taxation américaine ou d'une décision non appellable d'une juridiction des Etats-Unis) que la Société n'est plus «résidente qualifiée» du Luxembourg ayant droit aux avantages du Traité d'Imposition (telle que définie dans la Convention d'Associés), pour une raison autre qu'un manquement à la Convention d'Associés ou à tout contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société et le Gestionnaire d'Investissement et que la Société ne peut pas ainsi prétendre au bénéfice du Traité d'Imposition en fournissant des efforts raisonnables qui n'affectent pas négativement les associés, les associés seront en droit par la voie d'une résolution d'associés représentant au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital social, de mettre fin aux fonctions du conseil de gérance.

14.6. Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts,
 - (b) modifier l'article 5 des Statuts (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
 - (c) modifier l'article 6 des Statuts,
 - (d) modifier l'article 8 des Statuts,
 - (e) modifier l'article 10 des Statuts,
 - (f) modifier l'article 13 des Statuts, et
 - (g) modifier cet article 14 des Statuts,
- et toutes les définitions relatives à l'un de ces Articles.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires en relation avec un Closing Supplémentaire (tel que défini dans la Convention d'Associés), et la modification subséquente de l'article 5.1 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société sera la période de 12 mois commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre ou tout autre jour requis selon les principes fédéraux des U.S.A. sur la taxation des revenus.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus les dix pour cent (10%) de la réserve légale pour si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'Associé Unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas mis en péril.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un

associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17.3. La Société ne distribuera pas d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

VI. Disposition générale

Art. 18. Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

VIII. Définitions

Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions de Tutelle a la signification suivante:

(i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle (ceci inclut la signature de tous contrats);

(ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;

(iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;

(iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;

(v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;

(vi) comptabilité et tenue des livres;

(vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société, communication avec les conseils de la Société et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société et règlement des dettes de la Société quand elles arrivent à échéance); et

(viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société, mais n'inclut pas:

(i) l'émission ou le rachat de CPECs;

(ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés; ou

(iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Termes Cadres CPEC signifie les termes et conditions cadres des Convertible Preferred Equity Certificates que la Société peut adopter de temps à autre.

Détenteurs de CPECs signifie les détenteurs de CPECs, de temps à autre.

CPECs signifie toute obligation préférentielle convertible émise par la Société qui est convertible en parts sociales ordinaires et émise en application des Termes Cadres CPEC.

Directives signifie, à tout moment, les lignes directrices adoptées par le conseil de gérance en ce qui concerne la gestion de la Société.

Gestionnaire d'Investissement signifie la personne désignée comme telle en vertu de toute convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société.

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;

(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de trust constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient

été classées «AA-» par S&P ou «Aa3» par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un des Etats des Etats-Unis, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de «plus» ou de«moins») ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en eurodollars (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées «AA» par S&P ou «Aa3» par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie, sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la société conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale.

Actif en Royalties signifie un droit ou une option de recevoir, directement ou indirectement, un paiement de royalties, redevances de licences, ou toute autre forme de compensation ou d'avantage résultant de ou associé à l'usage de brevets, copyrights ou toute autre forme de propriété intellectuelle ou autre droit relatif aux produits pharmaceutiques, appareils et/ou technologies de livraison et/ou diagnostiques.

Convention d'Associés signifie la convention d'associés datée du 16 juillet 2009, par et entre tous les Détenteurs de CPECs et la Société (ce contrat pouvant être modifié ou complété de temps à autre.)»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30162, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114602/817.

(090137327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

La Capite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 68.183.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'Assemblée générale de la société tenue en date du 3 août 2009 que:

Maître Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France) demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009114614/17.

(090137476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Profilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.772.

—
Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration de la S.A. Profilux tenue à Fleurus le 19 février 2009

Présents

Monsieur Marc TRICOT, président administrateur délégué

Monsieur François BOURIEZ, administrateur

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur

La séance est ouverte à 17.15 heures.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur François BOURIEZ, domicilié à F-75006 PARIS, boulevard Saint Germain, 256 de son mandat d'administrateur. Cette démission sera effective à l'issue du présent conseil d'administration.

Le Conseil coopte Monsieur Louis MARTIN, domicilié à F-75008 PARIS, rue du Général Foy, 1, comme administrateur, en remplacement de Monsieur François BOURIEZ, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

Monsieur Marc TRICOT / Adrien SEGANTINI / François BOURIEZ

Président, administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116308/20.

(090036983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nawal Benhlal.

Référence de publication: 2009114883/10.

(090137900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 78.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.794.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2009114878/13.

(090138186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009114445/13.

(090137825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Wacapou Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.849.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 18 août 2009

L'actionnaire unique a décidé de renouveler Deloitte S.A., établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895 dans ses fonctions de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue des résolutions de l'Actionnaire unique statuant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2009.

Certifié sincère et conforme

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009113831/18.

(090137227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Emal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009112592/13.

(090135357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Emal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009112593/13.

(090135352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112594/13.

(090135378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Lottomatica International Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 143.654.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le bilan déposé est le bilan de Lottomatica International Hungary Kft., société mère de la succursale luxembourgeoise Lottomatica International Hungary Kft., Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

LOTTOMATICA INTL HUNGARY KFT, Luxembourg Branch
ZAI Bourmicht, 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (GDL)
Signature

Référence de publication: 2009113050/15.

(090136011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Hansje S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 87.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112595/13.

(090135375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Sanlau, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 112.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112596/13.

(090135371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Phoedra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 113.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112597/13.

(090135370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Persson & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.198.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

PERSSON & Co. S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113052/15.

(090135658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 89.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112598/13.

(090135365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 89.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009112599/13.

(090135362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

MG Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 108.192.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2009112600/10.
(090135407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Financière Internationale N°9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 13.843.

RECTIFICATIF

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Août 2002

Enregistré le 16 septembre 2002 sous la référence Vol 574 fol 33 case 1 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 17 septembre 2002.

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Carine BITTLER de son poste d'administrateur

L'Assemblée a accepté la démission de Compagnie de Services Fiduciaires S.A. de son poste de Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113844/18.

(090136941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

inSky Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 116.001.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSKY SàRL

13, ZARE Ouest

L-4384 Ehlerange

Signature

Référence de publication: 2009112601/13.

(090135456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

inSky Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 116.001.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSKY SàRL

13, ZARE Ouest

L-4384 Ehlerange

Signature

Référence de publication: 2009112602/13.

(090135453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Gespart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 94.968.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESPART S.A.
30, rue Jos Kieffer
L-4176 ESCH-SUR-ALZETTE
Signature

Référence de publication: 2009112603/13.

(090135041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Persson & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.198.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

PERSSON & Co. S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113053/15.

(090135656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Les comptes annuels au 30.06.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009112604/10.

(090135022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Tuanan Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.236.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112606/10.

(090135021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Fairway Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.235.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112607/10.

(090135019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

—
- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA London
Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113386/24.

(090136581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

TDWsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 15, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 140.299.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112608/10.

(090135016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Au Trois Délices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5516 Remich, 11, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 52.169.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112609/10.

(090135015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

ACD Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.443.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112611/10.

(090135011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.787.

—
- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société, a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA
London Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société, a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113388/24.

(090136577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

AC D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.491.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112612/10.

(090135009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Soludés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 37, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 114.700.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112614/10.

(090135004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Boissenet & MM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.475.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112615/10.

(090135001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA London
Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113390/24.

(090136587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

In the year two thousand and nine, on the thirty first of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.698 ("CETP II P"), and

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600 ("TCG Lux"),

all here represented by Mr. Jens Höllermann, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies dated July 30, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. CETP II P and TCG Lux are the sole shareholders of CCEEP Investment 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.350 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx dated August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2346 dated September 25, 2008, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx dated July 23, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. CETP II P and TCG Lux are acting in their said capacity and representing the entire share capital of the Company

III. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,-) each.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten million six hundred thirty-four thousand two hundred forty-eight Euro (EUR 10,634,248.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten million six hundred forty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 10,646,748.-) by creation and issuance of ten million six hundred thirty-four thousand two hundred forty-eight Euro (10,634,248) new ordinary shares (the "New Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

V. The shareholders resolve to waive, partially for CETP II P and entirely for TCG Lux, their preferential subscription right and to admit CIC Investissement Est SAS, a société par actions simplifiée, established and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg, France, registered with the Trade and Company Register of Strasbourg, under number 341.080.075 ("CIC"), to the subscription of some of the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened CIC, prenamed, here represented by Mr. Jens Höllermann, prenamed, by virtue of a proxy established on July 30, 2009. The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- CETP II P, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for ten million three hundred fifty-four thousand two hundred two (10,354,202) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by payment in kind consisting in the conversion of a receivable held by CETP II P towards the Company for an amount of ten million three hundred fifty-four thousand two hundred two Euro (EUR 10,354,202.-),

- CIC, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for two hundred eighty thousand forty-six (280,046) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and fully pays them up for their nominal value in the amount of two hundred eighty thousand forty-six Euro (EUR 280,046.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a part of a receivable held by CIC towards the Company for an amount of two hundred eighty thousand forty-six Euro (EUR 280,046.-).

The evidence of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mr. Jens Höllermann, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contributions in kind described above, expressly agree with the descriptions of these contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

VI. As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of incorporation of the company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at ten million six hundred forty-six thousand seven hundred forty-eight Euros (EUR 10,646,748.-) represented by ten million six hundred forty-six thousand seven hundred forty-eight (10,646,748.-) shares with a par value of one Euro each (EUR 1.).

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at seven thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.698 ("CETP II P"), et

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 600 ("TCG Lux"),

toutes ici représentées par Monsieur Jens Höllermann, employés, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 30 juillet 2009.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. CETP II P and TCG Lux sont les seuls associées de la société CCEP Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.350, constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 25 septembre 2008 sous le numéro 2346 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 juillet 2009, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II. CETP II P and TCG Lux agissent en leur qualité sus-mentionnée et représentent l'intégralité du capital de la Société.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de dix million six cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit Euro (EUR 10,634,248.-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-) à dix million six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 10,646,748.-) par création et émission de dix million six cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit (10,634,248) nouvelles parts sociales d'un (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts").

V. Les associés décident de renoncer, partiellement pour CETP II P et entièrement pour TCG Lux, à leur droit préférentiel de souscription et d'admettre CIC Investissement Est SAS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège au 31, rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg, sous le numéro 341.080.075 ("CIC") à la souscription d'une partie des Nouvelles Parts.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue CIC, prédésignée, ici représentée par Monsieur Jens Höllermann, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2009. Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- CETP II P, prédésignée, par son représentant, déclare souscrire à dix million trois cent cinquante-quatre mille deux cent deux (10,354,202) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par CETP II P à l'encontre de la Société d'un montant de dix million trois cent cinquante-quatre mille deux cent deux Euro (EUR 10,354,202),

- CIC, prédésignée, par son représentant, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt mille quarante-six (280,046) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par CIC à l'encontre de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt mille quarante-six (EUR 280,046.-).

La justification de l'existence et du montant de ladite créance a été rapportée au notaire instrumentaire.

Intervention de la gérance

Sont alors intervenus les gérants de la société, ici représentés par Monsieur Jens Höllermann, prénommé, qui demandent au notaire d'acter comme suit: reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la société, en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libérations.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Sociétés afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix million six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 10,646,748.-) représenté par dix million six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit (10,646,748) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passe à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Höllermann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009113684/146.

(090136839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.141.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour SHAFT INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113735/16.

(090136474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

SportInvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009112815/14.

(090135576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

SportInvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009112818/14.

(090135574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.
